

CÉPAGES RÉSISTANTS

CONCLUSION

par Christian **HUYGHE**¹

Chers confrères, chers amis,

Je tiens tout d'abord à adresser mes remerciements à l'Académie et à Yves Lespinasse, pour avoir permis de mettre en évidence les derniers travaux dans ce domaine, qui marquent des ruptures majeures. Ces travaux, sur la création, le déploiement et la réglementation concernant les cépages résistants sont ceux de l'Inra et d'autres organismes en France (IFV, INAO, FranceAgriMer) et à l'étranger (JKI, WBI, Agroscope). Je remercie également mes collègues Didier Merdinoglu, Laurent Delière et Rémy Caillatte pour leurs présentations de grande qualité. Merci également à l'assemblée pour les nombreuses questions, qui soulignent que les présentations répondaient bien aux interrogations qui nous occupent.

Ce thème, intitulé « Nouvelles variétés de vigne et impact sur la viticulture », correspond à une rupture majeure, puisque comme illustré par Laurent Delière, le déploiement en conditions viticoles réelles de ces nouvelles variétés permet de voir l'Indice de Fréquence de Traitements phytosanitaires – IFT, passer de 13 à 2 ! Soit une baisse de 86%.

Cette innovation majeure se positionne dans un contexte en forte évolution. Si le besoin de performance économique et de compétitivité dans un marché mondialisé est clairement maintenu à l'agenda, le contexte du déploiement est marqué aujourd'hui par une évolution majeure des attentes des consommateurs et de fait des professionnels. La réduction de l'usage des pesticides est aujourd'hui devenue une priorité dans les choix des consommateurs, articulée avec le goût et la recherche de naturalité, comme le montre l'excellente thèse de Yann Raineau en 2018, référencée dans le texte de Laurent Delière.

Cette transition très rapide de la demande sociétale a engendré une urgence soudaine exprimée par les besoins des professionnels en matière de nouveaux cépages et de résistance au mildiou et à l'oïdium.

Ceci ne doit pas faire oublier d'autres problèmes pathologiques comme le dépérissement et les maladies du bois qui font l'objet d'un grand plan national.

La démarche de l'Inra et de ses partenaires en matière de création et de déploiement de cépages résistants est basée sur un principe de responsabilité, qui conduit d'une part à privilégier les constructions génétiques polygéniques et d'autre part à élaborer un plan de déploiement progressif,

¹ Membre Correspondant de l'Académie d'Agriculture de France (Section 1), Directeur Scientifique Agriculture Inra.

RÉVOLUTION VARIÉTALE EN VITICULTURE

Séance du 30 mai 2018

avec les viticulteurs et les interprofessions viticoles, en mesurant en continu le comportement des populations de pathogènes, et en utilisant les possibilités offertes par le mécanisme de classement temporaire.

On pourrait souligner de nombreuses caractéristiques fortes de ce grand projet. Je vais en souligner deux, essentielles à mes yeux.

Il s'agit tout d'abord de l'importance de la diversité génétique pour la réussite de cette construction de variétés résistantes.

Les gènes de résistance au mildiou et à l'oïdium sont peu nombreux chez la vigne. Nous devons les regarder comme un bien commun et une assurance pour le futur. Le domaine de Vassal-Montpellier constitue un conservatoire unique au Monde du fait de sa richesse et sa gestion est empreinte des responsabilités que nous exerçons sur cette collection.

Les constructions polygéniques et les modalités de déploiement s'inscrivent dans une volonté de gestion durable des résistances. Il s'agit d'éviter les contournements. Le suivi des populations et le maintien d'une protection fongicide faible (1 ou 2 traitements) s'inscrivent dans cette stratégie, le ou les traitements fongicides permettant également de maîtriser des pathogènes secondaires comme le black rot auquel ces premiers cépages sont sensibles. Le choix du pyramidage est également dicté par cette vision. Est-ce une bonne stratégie ? Le suivi continu des populations de pathogènes permettra de le confirmer.

A long terme, et pour un déploiement responsable individuel et collectif chez les viticulteurs, il sera indispensable de connaître les gènes de résistance présents dans les variétés. Au-delà de la dimension technique de disponibilité de kits de détection, c'est surtout la question de la Propriété Intellectuelle (PI) sur les gènes qui est posée.

En cas de contournement et donc de perte de gènes, la possibilité de disposer de nouvelles ressources semble assez limitée, même avec les techniques d'édition du génome.

Ce grand projet a également mis en œuvre des démarches collectives originales.

Des collaborations très actives ont été à l'œuvre pour la création, avec des partenariats de recherche avec l'Allemagne et la Suisse. Ce travail s'inscrit également dans une collaboration forte avec l'IFV, l'Institut Français de la Vigne et du Vin. Cette collaboration s'exerce à la fois dans la création de matériel génétique, par exemple au sein de l'Unité Mixte Technologique, Géno-Vigne pilotée par l'IFV, dans la mise en marché de ce matériel totalement nouveau, grâce à la structure conjointe Entav-International² et dans le déploiement vers les professionnels.

Pour l'adoption de ces nouveautés et la mise en œuvre de modalités de gestion durable, le réseau Oscar est un dispositif unique dans sa conception avec tous les partenaires concernés, dans sa conduite et dans la diversité des disciplines mobilisées. Cette démarche hautement collaborative sera étendue au travers du projet de TIGA (Territoire d'Innovation de Grande Ambition) « Viticulture de demain » élaboré en région Nouvelle-Aquitaine.

La réglementation est au cœur de ce grand changement, depuis l'inscription des variétés, la certification des plants au classement temporaire puis définitif. Elle peut être regardée comme un moteur ou un frein à l'innovation. Mais, dans le cas des cépages résistants, elle est un moteur qui a montré une capacité à évoluer. La réglementation apparaît toujours très complexe, mais ici elle

² ENTAV international: filiale de l'IFV et d'Agri-Obtentions pour la promotion et la diffusion des clones et innovations variétales sous licence de marque ENTAV-INRA® en dehors du territoire français.

RÉVOLUTION VARIÉTALE EN VITICULTURE
Séance du 30 mai 2018

contribue à exploiter tout le champ des possibles. En son temps, la mise en place des AOC fut aussi vécue comme un modèle de complexité.

Des interrogations demeurent sur le déploiement futur. Sera-t-il comme on le voit aujourd'hui avec des parcelles gérées individuellement, et à une faible densité dans les territoires. Ou au contraire, irons-nous vers des territoires et des parcelles maillés, ou en utilisant ces nouveaux cépages pour une plantation dans les ZNT (Zones Non Traitées) à proximité des zones habitées ou des cours d'eau ?

Cette transition majeure pour notre vignoble ne se fait pas en restant isolé du reste du monde. On plante partout avec l'apparition de nouvelles régions viticoles mondiales. Mais, partout, on voit émerger des préoccupations voire des restrictions liées à la présence des résidus !

La France a été le grand pays du vin dans le Monde. On est potentiellement au début d'une nouvelle grande révolution de la viticulture mondiale, que la France peut contribuer à favoriser. Et nous partageons cette vision avec d'autres pays en Europe et dans le monde.

La transition et la conversion des vignobles seront longues, car les vignobles et les cépages sont inscrits dans des temps longs.

Pour conclure, une question majeure demeure, pour laquelle nous n'avons pas la réponse. Est-ce que nous sommes au début d'une nouvelle ère des vignobles dans le monde, avec un turnover rapide et régulier des variétés en vigne comme on peut le vivre en arboriculture. Ou, au contraire, sommes-nous dans une période courte de renouvellement massif pour rechercher une caractéristique nouvelle, avant de retrouver une stabilité forte des cépages, comme ce fut le cas en fin 19^{ème} lors de la crise phylloxérique ? Cela, l'histoire nous le dira.